DOMINIQUE NEUMAN
AVOCAT
1535, RUE SHERBROOKE OUEST
REZ-DE-CHAUSSÉE, LOCAL KWAVNICK
MONTRÉAL (QUÉ.) H3G 1L7
TÉL. 514 849 4007
TÉLÉCOPIE 514 849 2195
COURRIEL energie @ mlink.net

MEMBRE DU BARREAU DU QUÉBEC

Montréal, le 1er septembre 2016

Me Véronique Dubois, Secrétaire de la Régie
Régie de l'énergie
800 Place Victoria
Bureau 255
Montréal (Qué.)
H4Z 1A2

Re: Dossier RDÉ R-3982-2016.
Investissements 2017 d'Hydro-Québec Trans Énergie.
Réponse de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* aux commentaires B-0008 du 25 août 2016 Hydro-Québec Trans Énergie sur les demandes d'intervention et les budgets.

Chère Consœur,

Nous déposons sous pli la réponse de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et de *Stratégies Énergétiques (S.É.)* aux commentaires B-0008 du 25 août 2016 d'Hydro-Québec Trans Énergie sur les demandes d'intervention et les budgets au présent dossier.

En premier lieu, nous constatons qu'Hydro-Québec Distribution **conteste, à des degrés divers, la totalité des demandeurs en intervention** au présent dossier. De façon générale, il nous semble que les remarques du Transporteur limiteraient indûment la capacité des divers intervenants de pouvoir soumettre leurs preuves et leurs représentations. Le Transporteur tente de faire porter aux intervenants un fardeau plus lourd que ce qui est requis au présent stade de réception des interventions, en plaidant dès à présent sur le mérite de leurs préoccupations, alors que des demandes de renseignements écrits n'ont pas encore été logées et que les preuves d'intervenants ne sont pas encore écrites. Nous soumettons respectueusement que les intervenants devraient pouvoir bénéficier, à ce stade, d'une certaine latitude afin de pouvoir développer davantage les sujets de leur préoccupations dans la suite du dossier.

En page 1 de sa lettre, Hydro-Québec Trans Énergie plaide que, bien que le présent dossier comporte une particularité, soit le bilan de la Stratégie de gestion de la pérennité des actifs du

Transporteur (la « Stratégie de pérennité »), cela ne justifierait pas le budget plus élevé présenté cette année par AQCIE-CIFQ et SÉ-AQLPA par rapport à l'année précédente. À cela nous répondons que cette particularité du dossier de cette année constitue une variation majeure par rapport à l'année précédente. Cela fait plusieurs années que des questionnements sur cette stratégie de pérennité sont remis à plus tard, précisément afin de pouvoir être étudiés dans le cadre du dossier-bilan de cette année. Mais, à tout évènement, même avec cet ajout majeur, le budget de SÉ-AQLPA demeure encore très modeste et très raisonnable.

En page 5 (section SÉ-AQLPA, paragraphe 2) de sa lettre le Transporteur plaide que la situation et l'évolution particulière des disjoncteurs PK ne peut justifier la remise en cause des cotes de risque (sécurité, risque environnemental et fiabilité) liées à l'impact de fin de vie d'un équipement. À cela nous répondons qu'il s'agit là d'un argument que le Transporteur pourra sûrement plaider lors de son argumentation finale. Mais, à ce stade, la Régie et les intervenants doivent pouvoir (au présent dossier portant, contrairement au dossier R-3968-2016) sur le bilan de la stratégie de pérennité elle-même) vérifier *« ce qui n'a pas fonctionné »* et a mené à la situation des disjoncteurs PK. Un tel examen s'inscrit dans le cadre d'une vérification globale visant à déterminer si la méthode d'attribution des cotes de risque (et de conséquences de risques) fonctionne ou non, ce sur quoi est notamment censé porter le bilan de la Stratégie.

En page 5 in fine de sa lettre, le Transporteur plaide aussi que l'interaction entre les budgets d'entretien préventif et la Stratégie de pérennité ne devrait pas être étudiée au présent dossier car, selon lui, la Stratégie fonctionne bien. Encore là, il s'agit d'un argument que le Transporteur pourra sûrement plaider à la fin du dossier. Mais, lors du déroulement du dossier lui-même, la Régie et les intervenants devraient pouvoir avoir le droit de le vérifier. Il est à noter que le dossier R-3981-2016 n'est pas celui qui portera sur la stratégie de gestion de la pérennité; c'est le présent dossier qui porte sur ce sujet.

Enfin, nous soumettons que la question de la réalisation ou non des budgets alloués en investissements constitue une problématique déjà identifiée par la Régie et qu'il est pertinent d'en effectuer le suivi.

Pour l'ensemble de ces motifs, nous invitons respectueusement la Régie à accueillir la demande d'intervention de SÉ-AQLPA telle que déposée.

Espérant le tout à votre entière satisfaction, nous vous prions, Chère Consœur, de recevoir l'expression de notre plus haute considération.

Dominique Neuman, LL.B.
Procureur de l'*Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA)* et *Stratégies Énergétiques (S.É.)*

c.c. La demanderesse.